

2021 : Télédéclaration des conseillers à la sécurité pour les entreprises de matières dangereuses

GUIDE pour une entreprise

A partir du 1^{er} janvier 2021, toute entreprise dont l'activité comporte chargement, transport ou déchargement de matières dangereuses sera tenue d'effectuer sa déclaration de conseillers à la sécurité en ligne.

La dématérialisation de cette procédure administrative va dans les sens de la simplification des relations entre l'administration et ses usagers. L'application nationale du Ministère de la Transition écologique dédiée à la [gestion des Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses – CSTMD](#) est accessible par le lien suivant : <https://declaration-cstmd.din.developpement-durable.gouv.fr/>.

Son accès passe obligatoirement par un portail d'authentification Cerbère, qui assure l'authentification et l'autorisation des accès. Vous serez donc personnellement authentifié, ce qui va aboutir à la création d'un compte unique. Cette procédure normalisée va vous garantir sécurité et contrôle des accès.

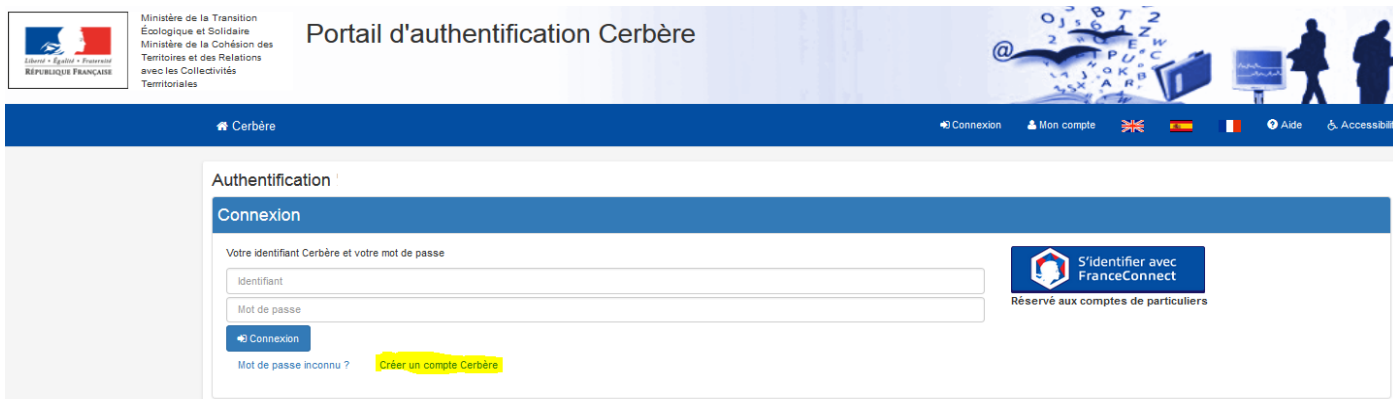
Le formulaire administratif CERFA n°12251*02 ne sera plus en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Pourquoi ne pas alors commencer dès aujourd'hui cette télédéclaration en allant sur le site <https://declaration-cstmd.din.developpement-durable.gouv.fr/> ?



Comment puis-je m'identifier pour la première fois ?

A la première connexion à l'application CSTMD, il vous faut créer votre compte Cerbère. Pour cela, cliquer sur le bouton « se connecter » ou rendez-vous sur le portail d'authentification du ministère <https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr>



The screenshot shows the Cerbère authentication portal. At the top left is the French Republic logo and the text: "Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales". The main heading is "Portail d'authentification Cerbère". On the right, there are icons for "Connexion", "Mon compte", and flags for the UK, Spain, and France, along with "Aide" and "Accessibilité". The main content area is titled "Authentification" and "Connexion". It contains the text "Votre identifiant Cerbère et votre mot de passe" and two input fields: "Identifiant" and "Mot de passe". Below these fields is a blue "Connexion" button. To the right of the input fields is a blue box with the text "S'identifier avec FranceConnect" and "Réservé aux comptes de particuliers". At the bottom left of the form, there is a link "Mot de passe inconnu ?" and a yellow button "Créer un compte Cerbère".

Cliquer sur « créer un compte Cerbère »
Cette étape d'authentification s'effectue en 5 étapes.

En tant qu'entreprise, vous avez déjà fait une demande d'immatriculation et vous possédez un certificat d'inscription au répertoire SIRENE qui mentionne votre numéro SIREN.

ATTENTION : cette identification SIREN est obligatoire avant toute inscription et authentification à l'application.

Vous sélectionnez « créer un compte pour votre activité professionnelle, indiquez votre numéro SIREN »

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Portail d'authentification Cerbère

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Création de compte - Etape 1/5

Choix du profil

Vous souhaitez utiliser votre compte FranceConnect pour vos démarches administratives personnelles

Vous souhaitez créer votre compte Cerbère pour vos démarches administratives personnelles

Vous souhaitez créer votre compte pour votre activité professionnelle, indiquez nous votre numéro SIREN

Votre numéro SIREN

SIREN

Annuler Valider

Puis valider.

Le prochain écran sera pré-rempli avec les informations récupérées du répertoire SIRENE : adresse, ville et pays.

Vous complétez les champs obligatoires : civilité, prénom, nom et adresse mail. Puis valider

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Portail d'authentification Cerbère

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Création de compte - Etape 2/5

Entreprise

Identité

Civilité* Madame Monsieur

Prénom*

Nom*

Adresse mail*

Confirmation mail*

Adresse postale

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Mobile

* Champs obligatoires

Annuler Valider

Votre adresse électronique est votre identifiant de compte ; Elle sera vérifiée pour valider la création de votre compte.

Validez le formulaire de saisie, vous accédez ensuite à un récapitulatif de votre compte pour contrôle et à la saisie de votre mot de passe.

Etape 3/5

Mot de passe

Votre mot de passe doit respecter les règles suivantes

- 8 caractères minimum;
- au moins 1 minuscule, 1 majuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial;
- différent de vos 3 précédents mots de passe.

Mot de passe

Confirmation

Code de sécurité

Veuillez reproduire le code de sécurité présenté.

q 5 k c a 9 9 [Changer](#)

Conditions générales d'utilisation

J'accepte les [conditions générales d'utilisation du portail d'authentification Cerbère](#).

* Champs obligatoires

Confirmez-vous les données saisies?? Non Oui




Choisissez un **mot de passe** conforme aux règles indiquées. Ce mot de passe vous est personnel. Il ne doit en aucun cas être communiqué à qui que ce soit.

Recopiez le **code de sécurité** visuel dans le champ prévu à cet effet. Si vous avez des doutes sur certains caractères de ce code, vous pouvez le changer en cliquant sur le lien "Changer" à droite.

Vous devez accepter les **conditions générales d'utilisation**. Prenez le temps de les consulter. Si ces conditions vous conviennent, acceptez-les en cochant la case prévue à cet effet. Appuyez sur le bouton "**Valider**", la création de votre compte est presque finie.

Un **message de confirmation** vous sera adressé dans votre **boîte aux lettres électronique** (ou dans vos spams), pour finaliser la création de votre compte.

Etape 4/5

Cerbère [Connexion](#) [Mon compte](#)    [Aide](#) [Accessibilité](#)

Création de compte - Etape 4/5

Demande enregistrée

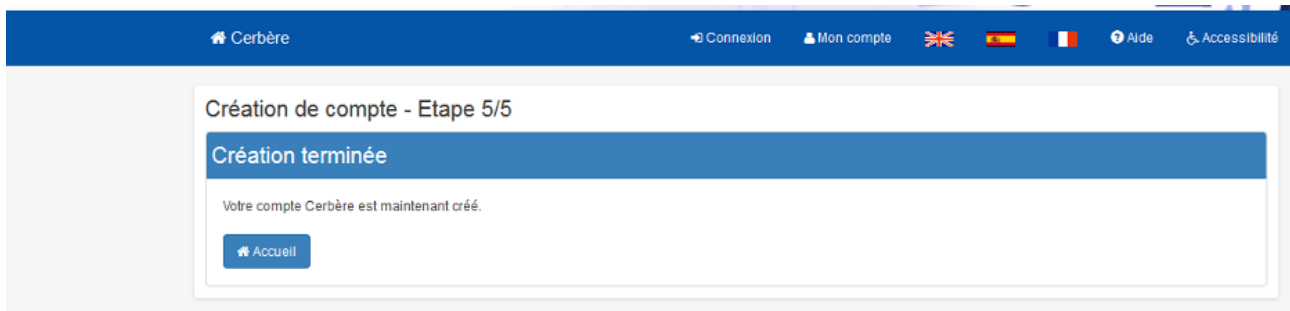
Votre demande est enregistrée. Un message vient de vous être adressé pour finaliser la création de votre compte.

[Accueil](#)

Ce courrier contient un lien de confirmation à usage unique et limité dans le temps. Passé le délai imparti, la procédure devra être reprise à son début.

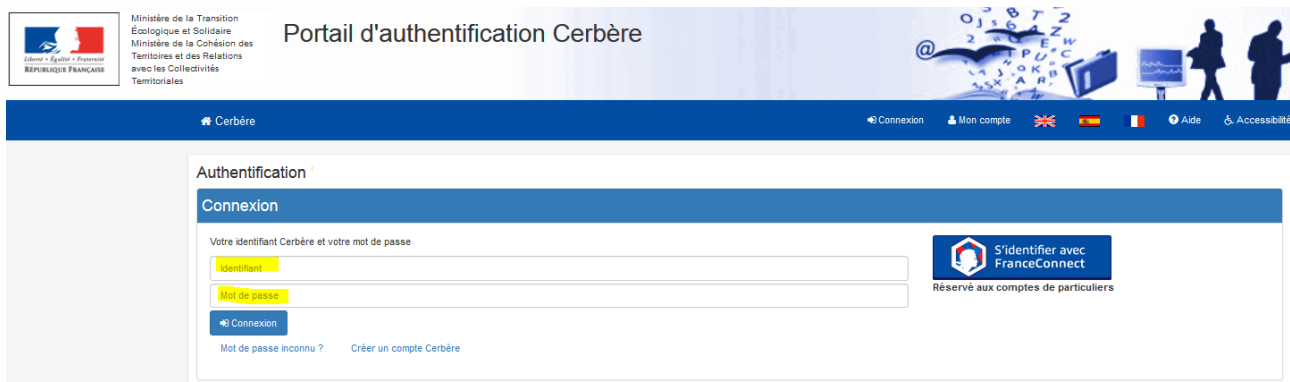
Suivez les instructions de ce courrier. Cliquez sur le lien présent dans ce message, la création de votre compte est terminée.

Etape 5/5

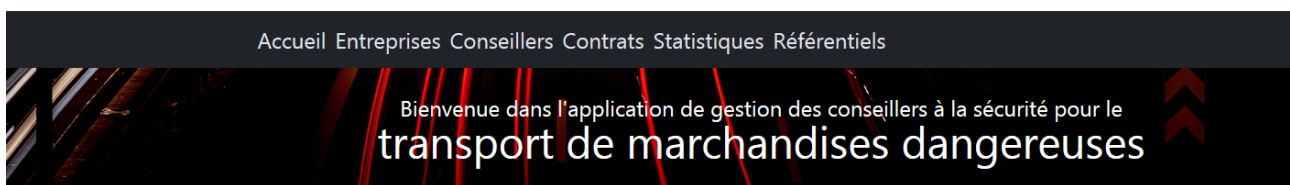
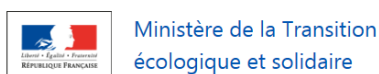


Vous pourrez maintenant accéder à l'application CSTMD, sans obligation de renouveler la procédure d'authentification.

Vous vous connecterez avec votre identifiant (l'adresse électronique que vous avez enregistrée) et le mot de passe créé.



Remarque : cette adresse mail peut être différente de l'adresse mail de contact qui vous sera demandée dans l'application CSTMD.



Télé-procédure de déclaration de Conseiller à la Sécurité
Cette application vous permet de déclarer les conseillers à la Sécurité pour chacun de vos établissements et sites.

Nota : Le recours aux procédures dématérialisées reste facultatif pour les entreprises qui gardent la faculté de faire leurs demandes par dossier papier jusqu'au 31 décembre 2020. Dans ce cas, ils doivent continuer d'utiliser le CERFA en vigueur.